

 Direction Générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-124		Diffusion : B	Date d'émission : 20 juillet 2005	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2004-124 annulée par sa Révision 1		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS			Type(s) de matériel(s) : Avions A300-600ST		
Certificat(s) de type n° EASA.A.014 Fiche(s) de données n° EASA.A.014					
Chapitre ATA : 57		Objet : Voilure - Caisson central de voilure - Ferrures d'angles cadre FR47			

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A300F4-608ST, tous numéros de série certifiés.

2. RAISONS :

La consigne de navigabilité (CN) F-2004-124 a été éditée suite à la parution d'un nouveau programme d'inspection répétitif du cadre de fuselage FR47 au niveau de certaines fixations de la ferrure d'angle du caisson de voilure.

Ce nouveau programme d'inspection spécifique à l'A300-600ST a remplacé celui rendu impératif par la CN 2000-317-045 qui faisait suite à des résultats d'inspection réalisés sur des avions A300 et A300-600 et avait évolué pour notamment

- étendre ce programme à l'inspection de certains trous de la semelle (face horizontale) de la ferrure d'angle,
- étendre l'inspection à d'autres trous de l'âme (face verticale) de la ferrure d'angle,
- intégrer une redéfinition des intervalles d'inspection des trous de l'âme de la ferrure d'angle,
- inclure les données de seuils et d'intervalles en termes de cycles et d'heures de vol.

La présente CN, qui remplace la CN F-2004-124, annulée :

- reprend ce nouveau programme
- et rend impérative sur l'avion MSN 001, la modification n° 19580 par application du Bulletin Service (BS) A300-57-9016.

Nota : les avions numéros de série (MSN) 0002, 0003, 0004 ont reçu en production l'application partielle de la modification n° 10155. L'avion numéro de série (MSN) 0005 a reçu en production l'application de la modification n° 19050. Ces avions ne sont donc pas concernés par cette nouvelle exigence.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-124	Diffusion : B	Date d'émission : 20 juillet 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	---	----------------------

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN.

3.1. Programme d'inspection de l'âme (face verticale) de la ferrure d'angle :

3.1.1. Au seuil et suivant les instructions définies par le Bulletin Service AIRBUS (BS) A300-57-9001, effectuer une inspection des trous H, I, K, L, M, N, Y, U, V, W et X.

3.1.2. Selon les résultats de l'inspection précédente et en fonction des mesures correctives entreprises, répéter l'inspection suivant les instructions et aux intervalles définis par le BS A300-57-9001.

3.2. Programme d'inspection de la semelle (face horizontale) de la ferrure d'angle :

3.2.1. Au seuil et suivant les instructions définies par le Bulletin Service AIRBUS (BS) A300-57-9002, effectuer une inspection des trous A, B, C, D, E, F, G, P, Q, S et T.

3.2.2. Selon les résultats de l'inspection précédente et en fonction des mesures correctives entreprises, répéter l'inspection suivant les instructions et aux intervalles définis par le BS A300-57-9002.

3.3. Les résultats d'inspection, quels qu'ils soient, devront être communiqués au constructeur

3.4. Modification de la ferrure d'angle interne inférieure (MSN 201 seulement) :

Avant accumulation de 15 100 vols ou 38 900 heures de vol depuis neuf, à la première des deux échéances atteinte, effectuer la modification des trous de fixation des ferrures d'angle, côtés droit et gauche, par expansion à froid, suivant les instructions du BS A300-57-9016.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Bulletin Service AIRBUS A300-57-9001
Bulletin Service AIRBUS A300-57-9002
Bulletin Service AIRBUS A300-57-9016
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

30 juillet 2005.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS SAS - Bureau de Navigabilité - Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6071 du 12 juillet 2005.